

## DÉTAILS DU DOCUMENT

| VERSION NUMÉRO | PROCESSUS D'APPROBATION                                   | DATE   |
|----------------|---|--|
| 1.0            | Approuvée par: Conseils de Gavi et du Fonds               | 26 juin 2008<br>Entrée en vigueur: 1er janvier 2009                  |
|                | Révision:   | Annuellement, après six mois échus suivant la mise en œuvre initiale |
| 2.0            | Révisée par: Comité des programmes et des politiques Gavi | 10 octobre 2013  |
|                | Approuvée par: Conseil d'administration de Gavi Alliance  | Entrée en vigueur: 1er janvier 2014                                  |
|                | Révision:   | 2019   |
|                | Mise à jour de la révision terminologique                 | 15 février 2025  |

## **1. Objectifs et portée de la Politique**

- 1.1. La Politique de Transparence et de Responsabilité Financière de Gavi vise à assurer que le soutien fourni par Gavi est géré de manière transparente et responsable dans le cadre de systèmes incluant des mécanismes de surveillance appropriés, et que le soutien est utilisé conformément aux objectifs programmatiques énoncés dans les propositions d'un pays.
- 1.2. Cette politique régit les aspects de transparence et de responsabilité financière du soutien fourni par Gavi sous forme de financements en espèces, de vaccins et de fourniture de matériels de vaccination au niveau national. La composante vaccin de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière porte sur les cas d'utilisation non conforme et non sur des questions liées à l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et aux pertes vaccinales, qui n'entrent pas dans le champ d'application de la présente Politique.

## **2. Principes de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière**

- 2.1. Un ensemble de principes fondamentaux régit toutes les formes de surveillance développée par Gavi en matière de transparence et responsabilité financière. Ces principes sont conformes aux engagements de la Déclaration de Paris, du Programme d'action d'Accra et du 4e Forum de Haut Niveau pour le développement à Busan<sup>1</sup>. Gavi Alliance entend :
  - 2.1.1. Respecter les principes sur l'efficacité de l'aide : Prendre appui sur les systèmes existants dans le pays, les renforcer et assurer l'alignement avec ces systèmes y compris les mécanismes de financement conjoint et de suivi, dans toute la mesure du possible.
  - 2.1.2. Mettre l'accent sur la prévention : Prévenir l'utilisation non conforme de tout soutien fourni par Gavi en assurant un suivi régulier et en veillant à ce que des mécanismes robustes de surveillance du soutien en espèces et en faveur des vaccins aient été convenus, établis et respectés dans chaque pays.
  - 2.1.3. Etablir un lien entre suivi et risque : Adopter une approche de suivi pays par pays, afin de réduire les risques de manière équitable et transparente.
  - 2.1.4. Promouvoir la flexibilité et l'appropriation par les pays bénéficiaires : appliquer une approche flexible de l'utilisation du soutien en espèces, ajustée au contexte de chaque pays.
  - 2.1.5. Promouvoir la responsabilité mutuelle : Les dispositions régissant le soutien seront définies d'un commun accord entre Gavi et le pays, en partageant la responsabilité de la surveillance.
  - 2.1.6. Renforcer les systèmes nationaux : Collaborer avec les pays et les partenaires dans les pays, afin de renforcer les systèmes.
- 2.2. La Politique de Transparence et de Responsabilité Financière de Gavi Alliance établit un ensemble de normes pour la gestion du soutien fourni par Gavi. Gavi tient responsable tous les Gouvernements bénéficiaires du soutien que Gavi fournit et attend que des systèmes adéquats de gestion financière et des vaccins

---

<sup>1</sup> <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/>

ainsi que ceux de la responsabilité soient mis en place. Le soutien Gavi sera conditionné comme suit :

- 2.2.1. Les fonds seront utilisés aux fins décrites dans la demande ou conformément aux demandes de reprogrammation ultérieures ;
- 2.2.2. Les fonds seront gérés de manière transparente dans une structure de responsabilité bien définie permettant la surveillance et le suivi régulier;
- 2.2.3. L'utilisation des fonds sera documentée dans des rapports exacts et vérifiables, fournis régulièrement, comme spécifié par les accords de financement individuels ;
- 2.2.4. Les fonds seront gérés dans le cadre de procédures qui répond aux exigences de la législation nationale et aux normes internationales en matière de transparence, de responsabilité et de lutte contre la corruption.

### **3. Evaluations des risques**

- 3.1. Gavi renforcera ses procédures, afin d'assurer la mise en place de mécanismes permettant d'évaluer, suivre et, le cas échéant, de renforcer les systèmes dans le pays, et ceux des partenaires d'exécution, en vue de protéger le soutien de Gavi lorsqu'il sera arrivé au pays, qu'il soit sous forme de financements en espèces ou de vaccins et fournitures de matériels de vaccination.
- 3.2. Le Secrétariat de Gavi procédera à une évaluation continue des risques que présentent les systèmes de suivi utilisés pour le soutien fourni par Gavi dans chaque pays. L'évaluation des risques vise à identifier les pays et les programmes nécessitant un suivi plus étroit et/ou qui pourraient faire l'objet d'un audit au cours de la prochaine année. L'évaluation des risques sera déterminée sur la base d'informations provenant de sources diverses.

### **4. Soutien en espèces**

- 4.1. Les systèmes de gestion du soutien en espèces fourni par Gavi seront convenus avec chaque pays.
  - 4.1.1. Avant qu'une proposition soit soumise, le Secrétariat de Gavi, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires du développement dans le pays, parviendra à un consensus sur la modalité de financement spécifique qui convient le mieux pour le soutien de Gavi. Dans la mesure du possible, la priorité sera accordée aux systèmes nationaux déjà existants.
  - 4.1.2. La modalité choisie recevra l'approbation du Comité de coordination du secteur de la santé ou équivalent, si de telles structures existent.
  - 4.1.3. Gavi établira et conviendra avec le Gouvernement de chaque pays bénéficiaire, des exigences minimales pour la modalité de financement choisie. Ces exigences seront définies à partir des mécanismes existants dans le système sélectionné ainsi que sur le niveau relatif du risque fiduciaire, tel que déterminé par l'évaluation de la gestion financière et/ou d'autres évaluations conduites par Gavi ou le partenaire d'exécution.

- 4.1.4. Les pays géreront les transferts en espèces de Gavi et présenteront des rapports financiers conformément aux termes de la présente Politique et aux accords individuels conclus avec les pays. Le non-respect de ces exigences peut donner lieu à diverses mesures, y compris la suspension du financement.
- 4.1.5. Chaque pays éligible demandant ou recevant des transferts en espèces de Gavi, déterminera un département ou une personne au sein du ministère de la Santé, chargé(e) de surveiller le respect de cette politique. The chosen modality will receive the endorsement of the Health Sector Coordination Committee or equivalent if such structures are in existence.

### 5. Vaccins

- 5.1. Le soutien aux nouveaux vaccins représente la majeure partie du portefeuille d'investissement de Gavi. Alors que les vaccins distribués en routine par le biais des systèmes publics peuvent présenter un risque moindre pour l'utilisation non conforme en comparaison avec les financements en espèces, une surveillance appropriée est néanmoins requise. Par conséquent, Gavi Alliance s'engage à:
  - 5.1.1. Assurer que chaque pays éligible demandant ou recevant un soutien aux vaccins identifie les structures <sup>2</sup> de responsabilité et de responsabilisation pour la surveillance des vaccins avec le but d'assurer le respect de la présente Politique en matière de vaccins et matériels de vaccination. Si un pays ne peut identifier le responsable de la surveillance, Gavi travaillera en collaboration avec les partenaires dans le pays, afin de développer cette capacité.
  - 5.1.2. Collaborer avec le pays et les partenaires dans le pays dans des situations réputées associées à un risque élevé d'utilisation non conforme du soutien aux vaccins pour déterminer si, à quel moment et où il y a lieu de procéder à des vérifications ou à des évaluations plus approfondies.
  - 5.1.3. Veiller à ce que les pays gèrent leur soutien aux vaccins et présentent des rapports, conformément aux termes de la présente Politique et aux accords individuels conclus avec les pays..
  - 5.1.4. Veiller au respect dans les pays des exigences relatives à l'élaboration des rapports (p.ex. par les revues continues du soutien, confirmation des rapports de livraison.) et à assurer le suivi, si les vérifications révèlent des informations importantes.

### 6. Utilisation non conforme, soupçon d'utilisation non conforme et mesures correctives

- 6.1. Le Secrétariat de Gavi, avec le soutien de ses partenaires, veillera à ce que chaque pays respecte la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière, y compris les exigences spécifiques à chaque pays.

---

<sup>2</sup> Par exemple, le Ministère de la Santé, les Comités de coordination inter-agences (CCIA), les Groupes techniques consultatifs pour la vaccination (GTCV) et les partenaires d'exécution de Gavi

- 6.2. Si le Secrétariat de Gavi reçoit des informations laissant entendre que le soutien en espèces ou sous forme de vaccins a été détourné ou utilisé de manière non conforme, Gavi réalisera une investigation en collaboration avec le pays. Le but d'une telle investigation est d'entreprendre un examen au niveau technico-judiciaire dans les cas d'utilisation non conforme possibles, pour évaluer, si une utilisation non conforme a eu lieu et dans l'affirmative, pour déterminer la valeur des fonds utilisés de manière non conforme.
- 6.3. En cas de preuves d'utilisation non conforme, vérifiées à la satisfaction du Secrétariat de Gavi, celui-ci peut, à sa discrétion, suspendre les futurs transferts en espèces et déclencher le processus pour la prise des mesures correctives. Simultanément, il avisera et consultera le Président du Conseil d'administration de Gavi.
- 6.4. Gavi ne suspendra pas les programmes de vaccination sur la base de preuves d'utilisation non conforme. En cas d'utilisation abusive avérée du soutien aux vaccins, d'autres mesures d'atténuation pourraient toutefois être convenues au cas par cas.

## **7. Calendrier de mise en oeuvre et de révision**

- 7.1. La Politique entre en vigueur le 1er janvier 2014.
- 7.2. Le Secrétariat de Gavi fera rapport annuellement au Conseil d'administration sur la mise en oeuvre de cette Politique.
- 7.3. Une révision de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière sera effectuée en 2019, où plus tôt, si le Conseil d'administration le demande. Gavi Alliance peut envisager de réviser cette Politique en fonction des résultats obtenus.

## **ANNEXE – Cadre de suivi et d'évaluation de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière de Gavi Alliance et mise en œuvre possible de la Politique**

### **1. Objet du présent cadre**

Ce cadre formule la théorie du changement, ainsi que les résultats escomptés et l'impact de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière révisée et sa mise en œuvre éventuelle.

### **2. Objectif de la politique**

La Politique de Transparence et de Responsabilité Financière de GAVI vise à assurer que tout soutien fourni par GAVI au niveau national est géré de manière transparente et responsable dans le cadre de systèmes incluant des mécanismes de surveillance appropriés, et que le soutien est utilisé conformément aux objectifs programmatiques énoncés dans la proposition individuelle d'un pays.

### **3. Champ d'application**

La Politique de Transparence et de Responsabilité Financière révisée de GAVI Alliance s'appliquera à tout soutien en espèces et au soutien en faveur des vaccins (vaccins et matériels de vaccination) fourni aux pays. Cette politique révisée mettra davantage l'accent sur la prévention, à travers un suivi plus étroit du soutien GAVI dans les environnements évalués à haut risque, sans réduire la surveillance en dessous des niveaux actuels dans les pays où le risque est moindre. La surveillance des vaccins portera essentiellement sur les cas d'utilisation non conforme et non sur des questions liées à l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et aux pertes vaccinales, qui n'entrent pas dans le champ d'application de la présente politique, mais s'inscrivent dans le cadre d'autres flux de travail.

### **4. Théorie du changement**

L'implémentation de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière permettra à GAVI d'augmenter sa capacité à prévenir, détecter et investiguer sur l'utilisation non conforme du soutien (financements en espèces et vaccins) fourni aux pays, ayant pour objectif l'utilisation des fonds GAVI pour les fins prévues..

Il conviendra à cet effet de suivre les aspects clés de la politique et de sa mise en oeuvre:

- L'existence d'une politique permettra de fixer les attentes pour la responsabilité mutuelle entre GAVI et les pays en définissant des mécanismes de surveillance appropriés et de guider à la fois GAVI et le pays en assurant que le soutien est utilisé conformément aux objectifs du programme, tel que cela est énoncé dans les accords individuels avec les pays.
-

- L'extension de la surveillance au soutien des vaccins permettra de vérifier, si les mécanismes de surveillance ont été réellement mis en place pour les vaccins ainsi que pour le soutien en espèces, ce qui contribuera à assurer que les vaccins sont utilisés de manière conforme aux buts prévus.
- L'implémentation de cette politique permettra d'assurer que les systèmes sont utilisés pour éviter la répliation et la surcharge des pays. (principes sur l'efficacité de l'aide).
- Le suivi continu, intensifié dans les pays à haut risque, permettra de vérifier au niveau national que des mécanismes pour assurer la gestion du soutien en espèces existent et que les décaissements sont effectués à travers des mécanismes financièrement solides, transparents et traçables et que le soutien est utilisé aux fins prévues. Depuis l'introduction de sa version initiale, la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière a été révisée au fil du temps, afin de mieux l'adapter au but à atteindre. L'expérience acquise à ce jour montre la nécessité de renforcer le suivi en permanence par les outils appropriés élaborés par le Secrétariat. Cela sera concrétisé dans le cadre de la nouvelle Politique.
- Bien que objet d'un autre flux de travail et n'entrant pas dans le champ d'application de la présente politique, le renforcement des systèmes de surveillance des vaccins peut contribuer à réduire les pertes évitables de stock de vaccins.
- La formation concertée et améliorée offerte aux pays dans le cadre de la mise en oeuvre de cette politique, renforcera les capacités au niveau national du pays pour contribuer à atteindre l'objectif de la Politique. Extension of oversight to vaccine support will verify that oversight mechanisms are in place for vaccines, as well as cash support, which will contribute to ensuring that vaccines are used appropriately for their intended purpose.

### 5. Principales hypothèses qui sous-tendent le cadre des résultats et la théorie du changement

- Le Secrétariat et les partenaires de GAVI disposent de ressources et capacités suffisantes pour assurer la surveillance du soutien en espèces ou aux vaccins, selon le besoin.
- La mise en oeuvre repose sur les systèmes nationaux existants et vise à contribuer au développement des capacités dans le pays et assurer l'alignement avec les systèmes existants dans ce pays. Les pays auront ainsi les capacités pour mettre en oeuvre les plans d'action recommandés lors des audits et les évaluations par le département de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière.
- Les pays voient l'intérêt de développer des systèmes solides de gestion financière et de surveillance des vaccins.
- D'autres flux d'activités (comme le travail d'UNICEF basé sur son plan d'activité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Secrétariat) viendront appuyer celles mises en place dans le cadre de la surveillance des vaccins. GAVI Secretariat and partners have sufficient resources and capacity to carry out cash and vaccine oversight as needed.

- Le département de la Transparence et la Responsabilité Financière continuera ses activités à travers les systèmes existants dans les pays et dans le partenariat avec les pays.
- Le Secrétariat continuera la collaboration et la coordination avec les partenaires d'exécution et les autres partenaires (p.ex. Banque mondiale, Fonds mondial, partenaires bilatéraux) et de participer à des missions et des revues communes, le cas échéant.

### 6. Suivi et évaluation

Le Secrétariat assurera le suivi de la mise en oeuvre de la Politique, tel que stipulé dans le cadre ci-dessous.

Cette politique ne couvre pas des aspects spécifiques de la mise en oeuvre, qui seront révisés et modifiés annuellement, si cela est jugé nécessaire par les équipes chargées des programmes dans les pays et de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière, à partir des données provenant des rapports de situation annuels, des rapports d'audit, mais aussi de données collectées dans le cadre du processus de suivi du soutien.

Figure 1 : Cadre de résultats 2013 de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière de GAVI Alliance

| Intrants  | Processus   | Extrants  | Résultats   | Impact   |
|---|---|---|---|--|
| Activités accomplies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluations annuelles des risques</li> <li>• Revue des demandes de soutien</li> <li>• Evaluations de la gestion financière</li> <li>• Missions de suivi et audit des programmes de soutien en espèces continues</li> <li>• Visites des pays</li> <li>• Développement de capacités</li> <li>• Revue des stocks de vaccins</li> <li>• Fourniture d'une assistance technique aux pays</li> </ul> | Suivi continu basé sur l'évaluation des risques menée par le département pour les programmes aux pays.<br><br>Suivi continue par le département de la Politique de Transparence et de Responsabilité Financière, basé sur le profil de risque des pays en matière du soutien en espèces.<br><br>Revue des stocks de vaccins dans les pays à risque élevé<br><br>Elaboration et signature d'un aide-mémoire entre GAVI et les pays | Les pays classés à haut risque ont été sujets de visites/ suivi/assistance supplémentaires<br><br>Identification de cas de soupçon d'utilisation non conforme et exemples de risques fiduciaires<br><br>Audits et revues TRF complétés<br><br>Vérifications réalisés dans les pays choisis pour des évaluations portant sur les vaccins | Responsabilité mutuelle entre GAVI et les pays<br><br>Utilisation non conforme du soutien en espèces est investiguée et prévenue<br><br>Utilisation du soutien en espèces conforme à l'accord conclu entre GAVI et le pays<br><br>Diminution des retards dans les décaissements du soutien en espèces | Renforcement des systèmes de santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement des systèmes de gestion financière</li> <li>• renforcement de la surveillance des vaccins dans le pays</li> </ul> |



|  |   |  |   |  |
|--|---|--|---|--|
| <p>Analyses du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>profil de risque des pays bénéficiaires/ du soutien</li> </ul> <p>Autres flux d'activités<sup>3</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance à la gestion des stocks</li> <li>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>Assistance technique pour le développement des capacités de gestion financière</li> </ul> | <p>Soumission des rapports de situation (y compris la gestion financière et les stocks de vaccins) par pays</p> <p>Autres activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la chaîne logistique</li> <li>Plan d'activités d'UNICEF pour établir un système de suivi du stock et de la régulation thermique dans 10 pays d'ici 2014</li> </ul> |  | <p>Amélioration du suivi des stocks dans le pays</p> <p>Utilisation non conforme des vaccins est investiguée et prévenue.</p> |  |
|--|---|--|---|--|

3 »Autres flux d'activités« sont séparés, activités continues, n'entrant pas dans le champ d'application de la présente Politique et pouvant au fil du temps constituer un soutien supplémentaire à la surveillance des vaccins.